

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 21 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.—Francfort, 22 juin.

On écrit de Berlin, le 19 juin: Tous les projets de chemins de fer non encore concessionnés sont soumis à l'examen de la deuxième division du conseil d'état. Nous n'espérons pas une décision bien prochaine, vu que les autorités pourraient bien attendre l'achèvement du chemin de fer de Potsdam, afin de connaître, avant de se décider, les résultats de cette entreprise.

La Gazette de Silésie porte que le prince Frédéric des Pays-Bas a reçu, le 8 juin, à Seitsch, l'hommage de tous les villages appartenant à ce domaine dont il vient d'entrer en possession comme héritier de la reine défunte, et que les habitants ont célébré sa présence par des fêtes publiques où régnait la plus vive allégresse.

ANGLETERRE.—Londres, le 24 juin.

Le maréchal Soult a reçu hier la visite des princes de Swartzenberg et de Ligne, ainsi que celles du duc de Wellington et du général Sébastiani.

S. A. R. le duc de Nemours est arrivé hier après-midi à l'hôtel Grillon. Elle a été reçue par le comte Sébastiani, ministre résidant de France. Peu de temps après son arrivée, le duc de Nemours a été reçu par la reine. Il a dîné hier chez le comte Sébastiani, à Manchester House, avec le maréchal Soult, le marquis de Bérenger, le général Colbert, le général Boyer, le marquis de Dalmatie, le comte de Béarn; après le dîner, la compagnie s'est rendue au concert de la reine au nouveau palais.

Dans la séance de la chambre des lords du 22, lord Ashburton a présenté une pétition pour obtenir du gouvernement une plus puissante protection vis-à-vis des nations étrangères pour le commerce anglais, le noble lord a appelé l'attention du gouvernement de S. M. sur le blocus des ports de Mexico et de Buenos-Ayres.

Lord Melbourne a répondu: La chambre peut être assurée que le gouvernement ne perd pas de vue ce blocus.

La blessure de lord Castlereagh, quoique grave, est en pleine voie de guérison.

FRANCE.—Paris le 25 JUIN.

Les dispositions que la chambre des députés a manifestées en concédant à des compagnies particulières la construction de plusieurs lignes de chemin de fer, ont engagé les conseils municipaux des villes traversées par ces lignes, à demander au gouvernement l'autorisation de contracter des emprunts de fonds, pour participer à l'exécution de ces entreprises, et hâter les résultats avantageux qu'elles en attendent, et qu'il est probable qu'elles ne manqueront pas de leur procurer.

Aujourd'hui la chambre des pairs a repris la discussion du projet de loi sur la conversion de la rente. Après la lecture de l'art. 1er (qui consacre le principe) faite par M. le président, plusieurs membres ont pris la parole: il n'était pas encore mis aux voix au départ du courrier.

FEUILLETON.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

LENA.

Tandis que Napoléon distribuait les couronnes autour de lui, qu'il faisait assier ses frères sur les trônes de Naples, de Hollande et de Westphalie, qu'il dotait ses sœurs de grands duchés de Guastalla, de Luques et de Berg, et créait cette confédération du Rhin formée des royaumes de Bavière et de Wurtemberg, des duchés de Bade et de Clèves et d'une foule d'autres principautés d'Allemagne qu'il avait rendues tributaires de son empire, pendant ces temps, disons-nous, la Russie et l'Autriche s'occupaient de réparer les désastres d'Austerlitz. La Russie s'occupait de réparer les désastres d'Austerlitz. La Russie et l'Autriche s'occupaient de réparer les désastres d'Austerlitz. La Russie et l'Autriche s'occupaient de réparer les désastres d'Austerlitz.

Sur ces entrefaites, une note du cabinet de Berlin, comparable par l'extravagance des idées au fameux manifeste du duc de Brunswick, en 1792, fut adressée à Talleyrand alors ministre des relations extérieures. Cette note débutait par une espèce de considérant où il est dit, en parlant de Napoléon: «... Lequel est parvenu à ce degré d'ambition que rien ne peut satisfaire, et qui marche toujours d'usurpation en usurpation, etc...» Elle se terminait par une sommation faite à l'armée française par l'armée prussienne, d'avoir à évacuer l'Allemagne par journées d'étape.

Lorsque Talleyrand donna connaissance à l'empereur de cette espèce d'ultimatum dicté par l'orgueil dans un moment de délire, et attribué encore cette fois au vieux duc de Brunswick, Napoléon n'en laissa pas achever la lecture jusqu'au bout, et arrachant cette pièce des mains de l'ex-évêque d'Autun pour la froisser convulsivement dans ses sinnes: «Assez! assez! prince de Bénévent! lui dit-il avec un regard terrible: puis après une pause il ajouta avec un sourire amer: Je plains le roi de Prusse de ne pas entendre le français, car, bien certainement, il n'a pas une telle rapidité qu'on l'audace de m'envoyer en son nom.»

A partir de ce moment l'empereur ne fut plus occupé que des préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir et de cartes géographiques; et lorsqu'il eut acquis une connaissance exacte des positions de l'ennemi qui occupait déjà toute la Bavière il dit: «Mon armée sera le 8 en présence des Prussiens. Je les battrai le

Le procès de Laity fait depuis quelques jours le sujet de toutes les conversations et donne lieu à une polémique fort vive dans les journaux. A lire les feuilles ministérielles on serait presque tenté d'attribuer à la brochure incriminée une importance très-grande, et d'y voir un commencement d'un nouveau complot du 30 octobre. On n'a pas vu généralement dans cette brochure autre chose que l'expression d'une opinion particulière qui trouve fort peu d'échos en France.

M. Laity a été transféré dans la prison du Luxembourg. Il est à croire qu'il y restera tout le temps que durera l'instruction.

Le procès dont le ministère a saisi la chambre des pairs s'instruit avec une grande activité et surtout avec un grand mystère. M. Laity est tenu au secret le plus rigoureux. Quelques démarches tentées auprès de M. Pasquier par plusieurs personnes de sa famille ont été sans résultat.

L'instruction poursuit son cours. Hier, c'était M. de Châteaubriand qui interpellé au sujet de sa fameuse lettre, répondait que non-seulement il en était l'auteur, mais qu'il en avait autorisé la publication; aujourd'hui c'était le tour de M. Félix Desportes à qui ses relations avec la famille Bonaparte, à valu cette visite forcée au palais du Luxembourg. Hier une dame dont nous ignorons le nom a été conduite à ce même palais; nous ignorons aussi si cette dame a été relâchée après interrogatoire, ce qui est très-probable.

Le manuscrit saisi chez M. Laity n'est pas, ainsi qu'on l'a dit écrit de la main du prince; mais il a été annoté et corrigé par lui. M. Laity ne sera pas défendu par M. Mauguin, mais par M. Michel (de Bourges). M. Nicod l'assistera comme conseil, et fera ainsi sa rentrée au barreau.

La police est en ce moment en redoublement d'activité. Onne délivre à la préfecture de passeport pour l'étranger qu'avec une grande difficulté. Il est vrai de dire que sans compter le procès de la brochure de M. Laity, la police a 5 ou 6 assassinats commis depuis quinze jours, dont elle ne peut rendre aucun compte.

On lit dans la CHARTE de 1830:

Un journal prétend ce matin que le cabinet du 15 avril, par l'organe de tel ou tel ministre qu'on ne nomme point, aurait déclaré qu'il ne ferait pas usage des lois de septembre. Nous voudrions qu'on eût cité les preuves d'une telle assertion. Jamais le cabinet du 15 avril n'a déclaré qu'il n'appliquerait point les lois de septembre. Jamais il n'a pu prendre un engagement de ce genre; jamais il ne l'a pris. Les lois de septembre font partie de notre code politique; elles sont une garantie de la société; elles sont confiées au gouvernement pour assurer le repos de l'état; le gouvernement n'a pas le droit de les considérer comme abrogées, et son devoir est de les appliquer, dès qu'il juge leur application nécessaire.

Des visites domiciliaires ont eu lieu chez M. le général Guillaume de Vaudoncourt, chez MM. de Belmontet, Saint Edme et Landois, libraire. On assure que plus de vingt mandats de comparution sont déjà lancés.

La Presse fait les réflexions suivantes à propos de la

10 à Saalfeld; ils se retirèrent sur Iéna ou sur Weimar, où je les battrai encore, le 14 ou le 15 l'armée prussienne n'existera plus et du 20 au 25 mes aigles victorieuses planeront sur les clochers de Berlin. Napoléon aurait eu le don de seconde vue qu'il n'aurait pas mieux deviné.

Il quitte Paris dans les derniers jours de septembre et ne s'arrête qu'à Metz pour visiter l'arsenal et inspecter l'école d'artillerie; puis il arrive à Mayence où divers courriers qu'il reçoit lui font hâter ses dispositions. Il continue sa route. C'est à Wurtzbourg qu'il arrête la base de ses opérations. Pendant ce temps les divers corps de l'armée française occupent déjà Saalfeld et Schleitz: nos soldats ne demandent qu'à combattre.

Le 10 octobre, le maréchal Lannes, à la tête des 9e et 10e de hussards, culbute une partie de la cavalerie prussienne, fait douze cents prisonniers et prend trente pièces de canon: six cents hommes restent sur le champ de bataille. A cette affaire, le prince Louis de Prusse, oncle du roi Guillaume, voyant la déroute des siens, en brave soldat se prend corps-à-cors avec un maréchal-des-logis du 10e de hussard, nommé Pourrat:

«Rendez-vous, colonel! lui dit ce dernier, ou vous êtes mort.» Le prince ne lui répond que par un furieux coup de sabre, que le sous-officier pare habilement, mais auquel il riposte aussitôt par un vigoureux coup de pointe. Le prince tombe mort.

L'empereur a marché par la vallée du Mein, ayant avec lui le corps de Bernadotte et celui de Ney, soutenus par ceux des maréchaux Soult et Davoust. Il arrive enfin à Schleitz où il est rejoint par la garde à pied. Le maréchal Lannes lui donne avis de la marche de l'ennemi. A Géra on saisit la poste qui vient d'arriver, et de cette manière on s'assure que l'armée prussienne est toute entière campée à Weimar et dans les alentours. Dans cette position il est impossible qu'une bataille n'ait pas lieu, et que son résultat ne soit décisif: Napoléon prend ses dernières dispositions.

Le 15, il arriva à Iéna vers le milieu de la journée. Il établit son quartier-général chez une princesse de Reus-Lobensten, et se mit aussitôt en communication avec les maréchaux auxquels il avait fait dire, le matin, de venir le joindre. Tandis qu'il dictait des ordres à Berthier, Rapp arrive et lui apprend la déroute de Tanenzin.

«Tanenzin! s'écrie l'empereur, un des meneurs de la Prusse!... Parbleu! c'est bien fait, il n'a que ce qu'il mérite; j'espère que cela servira de leçon à ceux qui ont tant poussé à la guerre.»

Puis, après un moment de réflexion, il ajouta en s'adressant à son aide-de-camp:

«Tu dois être fatigué, va te reposer un moment; dans quelques heures on ira l'éveiller pour aller en mission.»

Rapp se retira. Vers cinq heures Napoléon le fit monter, et lui remettant une lettre qu'il avait écrite au roi Guillaume demanda le quartier-général était à Sonderhausen:

«Cours après le roi de Prusse, lui dit-il, tu lui remettras cette lettre de ma part. Je lui demande encore une fois la paix, quoique les

lettre de M. de Châteaubriand qui se trouve dans la brochure de M. Laity:

Nous avons exprimé nos doutes sur l'authenticité de ce document, et voici notre meilleure raison:

On lit dans le MONITEUR du 7 août 1830, ces paroles prononcées par M. de Châteaubriand, pour motiver son refus de serment à la nouvelle constitution.

«Loin de moi surtout la pensée de jeter des semences de divisions dans la France; et c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'ascendant des passions. Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie, pour assurer le repos de 35 millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec les besoins du temps; je n'ai pas cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de Mgr. le duc d'Orléans. Mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis, et non pas un trône.»

«Quelles que soient les destinées qui attendent M. le lieutenant-général du royaume, je ne serai jamais son ennemi s'il fait le bonheur de ma patrie. Je ne demande à conserver que la liberté de ma conscience et le droit d'aller mourir partout où je trouverai indépendance et repos.» (MONITEUR du 7 août, 2e colonne, 5e page.)

Cette noble déclaration s'accorde-t-elle avec la quadruple alternative que présente la lettre citée plus haut? M. de Châteaubriand aurait-il distribué les places aux gouvernements éventuels; d'abord son roi, comme il l'appelle, ensuite le nôtre, celui des Français, et puis la république, dont il prévoit l'incompatibilité avec les mœurs nationales, et enfin, le prince Louis, à cause de son nom?

Une arrestation, qui, d'après le mystère dont cherche à s'envelopper celui qui en a été l'objet, semble devoir se rattacher à l'assassinat de la rue du Temple, vient d'être opérée l'avant-dernière nuit par une ronde de police. Minuit et demi venait de sonner, et les agens s'avançaient silencieusement, espacés dans l'ombre à large distance, selon leur coutume, lorsque, dans le bout de la rue Monsigny qui aboutit à la place et au Théâtre-Ventadour, un homme à la tournure suspecte, et dont la marche précipitée annonçait l'intention de se soustraire à toute investigation, fut aperçu. Entouré et saisi en un instant, cet homme qui, dans un jargon semi-étranger, protestait contre l'arrestation dont il se voyait l'objet, fut nanti d'un pistolet chargé à balle, d'une demi-livre de poudre, de vingt-deux balles de calibre du pistolet, d'un moule à fondre et d'un monseigneur à l'usage des voleurs.

Conduit devant le commissaire de police, l'individu arrêté dont l'inquiétude paraissait extrême, a déclaré se nommer Johnson, être âgé de 26 ans, horloger de profession, et né à Bruxelles, de parents anglais. Interpellé de dire où il demeurerait, et pourquoi il se trouvait à une heure aussi avancée sur la voie publique, il a répondu, mais avec beaucoup d'hésitation, qu'il n'avait pas de domicile, n'étant arrivé que de la veille à Paris; il était sans papiers, et, pour expliquer cette circonstance, il a dit qu'à la suite d'un vol commis par lui, il

hostilités soient déjà commencées. Tu feras bien sentir à ce souverain le danger de sa position et les suites funestes qu'elle ne peut manquer d'avoir. Tu reviendras sur-le-champ m'apporter la réponse que je lui demande.»

Rapp monte à cheval, et se met en route, il était six heures. A peine avait-il fait une lieue que l'empereur fait courir après lui. L'aide-de-camp revient, entre dans le cabinet de l'empereur, qui lui dit:

«Toute réflexion faite, je ne veux pas qu'un de mes aides-de-camp soit chargé d'un semblable message. Ce sont des personnages trop importants que mes aides-de-camps pour que je les expose à être mal reçus, va te recoucher.»

Cette lettre fut envoyée par un officier d'ordonnance, M. Eugène de Montesquieu, qui fut arrêté en route par le prince de Hohenlohe, commandant l'armée prussienne. Celui-ci le garda prisonnier et le fit assister à la bataille du lendemain. Ce prince n'expédia la lettre de Napoléon au roi de Prusse que le soir de cette journée, et lorsque la bataille était tout-à-fait perdue. Quelques personnes de la suite de l'empereur ont prétendu dans le temps, que si Rapp eût achevé sa mission, le prince de Hohenlohe n'eût point osé le retenir auprès de lui, qu'il serait arrivé jusqu'au roi, et que peut-être la guerre se fut terminée-là; nous ne le pensons pas. Le gant que Napoléon avait jeté à Guillaume, avait été relevé par la reine de Prusse qui nourrissait contre lui une haine profonde.

Pendant ce temps le vieux duc de Brunswick, déconcerté par les savantes manœuvres et le système de Napoléon, si nouveaux pour lui, ne savait quel parti prendre. Ces marches, ces dispositions, ces mouvements qui se pressaient et se succédaient si rapidement, formaient un imbroglio dont il n'avait pu saisir ni la combinaison ni le but. Ses troupes qui n'avaient pas partagé la défaite de Saalfeld, persifflaient les corps battus; elles criaient: Vive le Roi! vive la Reine! et allaient venger, disaient-elles, l'affront fait aux armes prussiennes. Il n'y avait pas assez de Français pour elles. Le duc lui-même avait repris toute sa confiance.

«Un vieux manœuvrier comme moi, disait-il, dans son aveugle confiance, n'est pas facile à surprendre.»

«Napoléon, instruit de toutes ses jaclances, se contenta de répondre en hochant la tête: On verra demain, on verra.»

A quatre heures du soir, le même jour, les premières compagnies de nos éclaireurs ayant débouché du haut de la montagne qui dominait Iéna, découvrirent les premières lignes ennemies. L'empereur alla les reconnaître lui-même, seul et à portée de fusil. Le soleil n'était pas encore couché. Il mit pied à terre, et s'approcha jusqu'à ce qu'on lui eût tiré quelques coups de fusil. Alors il revint pour presser la marche de ses colonnes en indiquant de vive voix à chacun de ses généraux la position qu'il voulait qu'il occupât pendant la nuit. Puis il quitta l'habitation de la princesse de Reus-Lobensten, pour venir établir son bivouac au milieu de sa garde. Ayant descendu la montagne, il trouve toute l'artillerie du maréchal Lannes engagée dans une ravine que l'obscurité

a quitté précipitamment Bruxelles pour se soustraire aux poursuites. La possession du pistolet chargé trouvé sur lui s'explique, selon lui, par la résolution qu'il avait formée de se donner la mort.

Le prétendu Johnson, dont rien ne constate la véracité, a été transféré à la préfecture de police et mis au secret.

M. le juge d'instruction Perrot, chargé de l'instruction à laquelle donne lieu l'attentat dont la femme Renaud a péri victime, a interrogé hier Johnson, qui a dû ensuite être confronté avec les personnes qui ont vu les assassins. On parle de révélations qui auraient pu être faites et à la suite desquelles des renseignements auraient été transmis à Bruxelles pour procurer l'extradition de plusieurs individus.

M. le général Haxo est mort cette nuit, à quatre heures du matin, des suites de l'opération qu'il a subie il y a quinze jours.

Le prince Lucien Bonaparte et sa femme sont arrivés le 18 juin à Spire, où ils doivent séjourner quelque temps.

Le pape a reçu en audience solennelle Achmed Tefli Pacha, ambassadeur de la Porte auprès du roi des Français.

Le chemin de fer de Saint-Germain a transporté dans les quatre dimanches du mois de mai et les trois premiers dimanches de juin, 92,438 voyageurs; cela présente moyennement 15,205 voyageurs par dimanche.

Un violent incendie a entièrement détruit, le 16 mai, la ville de Monrovia, située dans l'état d'Alabama; les édifices publics n'ont pas été plus épargnés que les maisons des particuliers. C'est le caissier de la banque de cette ville, qui, ayant soustrait et dissipé des sommes considérables, est, dit-on, l'auteur de cet épouvantable incendie.

Un journal de la Nouvelle-Orléans, l'Abcille, donne quelques aperçus intéressants sur les causes qui ont empêché le Mexique de satisfaire aux justes réclamations de la France. Suivant cette feuille, les Mexicains, imbus des écrits espagnols et anglais, s'étaient formés une très fautive idée de la puissance française. Ils paraissaient convaincus que le blocus n'aurait jamais lieu, parce qu'il pouvait gêner momentanément les intérêts de la Grande Bretagne et de l'Union américaine. Plus d'une fois les employés supérieurs des ministères ont répondu aux menaces de notre diplomatie: La France n'osera pas; les Etats-Unis et l'Angleterre sont là.

Ce n'était pas assez du blocus des côtes du Mexique et de celles de la république Argentine, voilà qu'à Valparaiso, le gouverneur a signifié brutalement à un Français nommé Hubert l'ordre de quitter sur-le-champ le pays. Hubert s'est placé sous la protection du consul qui a demandé des explications qui lui ont été refusées. Hubert s'est réfugié à bord d'un brick de guerre français. On croit que cette affaire n'en restera pas là. La faveur dont Santa-Cruz et le parti fédéraliste jouissent auprès du gouvernement français a amené ces persécutions simultanées des gouvernements du Chili et de Buenos-Ayres envers nos compatriotes. Que deviennent les déclarations du ministère à propos du système de non intervention.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Saragosse, le 18 juin :

« La garde nationale a relevé la garnison du château, parce que celle-ci va escorter un convoi de plus de 200 voitures chargées de munitions, de deux mortiers et d'une grande quantité de projectiles, qui sont destinés aux opérations de l'armée. Il s'y trouve aussi de la farine, du riz et autres munitions de bouche. Le convoi partira probablement demain matin pour Fuentes, où le général, qui part aujourd'hui d'Alecaniz, ira le recevoir. La faction se trouve maintenant dans les défilés de Beccite, et la division Mir s'est avancée jusqu'à Villarlengu, localité éminemment factieuse, et on, depuis deux ans, on n'avait pas vu un seul soldat de la reine.

Le général Oraa est à Valence, où il fait les préparatifs nécessaires au siège de Morella.

On a fait prendre pour un chemin. Ce défilé est tellement resserré que l'essieu des pièces porte des deux côtés sur le rocher. Dans cette position l'artillerie ne peut ni avancer ni reculer, parce qu'il y a deux cents fourgons à la suite les uns des autres. Cette artillerie est justement celle qu'il compte employer la première le lendemain, celle des autres corps étant restée en arrière. A cette vue, il entre dans une colère qui se fait remarquer par un silence froid. Il s'informe d'abord du général qui commande en chef l'artillerie de l'armée, fort étonné qu'il est de ne pas le trouver là; puis sans se répandre en reproches inutiles contre ce chef de corps, en véritable officier d'artillerie, il rassemble les canonniers, leur fait prendre les outils du parc, fait allumer les feux, lui-même en tient un à la main, avec lequel il éclairait les artilleurs qui commencent, sous sa direction, à travailler de tous leurs efforts pour creuser et élargir la ravine jusqu'à ce que les fusées des essieux cessent de porter sur le roc. Il était curieux alors d'examiner ce qui se passait sur la physionomie de ces canonniers, en voyant leur empereur dériver et diriger lui-même les coups redoublés dont ils frappaient le rocher. Tous étaient épuisés de fatigue, et cependant pas un seul ne proférait de plaintes, comprenant toute l'importance du service qu'ils rendaient, mais aussi ne se gênant guère, pour témoigner leur surprise, de ce qu'il fallait que ce fût l'empereur qui donnât cet exemple à leurs officiers supérieurs.

Il était près de trois heures du matin lorsque l'empereur fut de retour à son bivouac. Il fit appeler Berthier, et acheva de lui dicter les ordres pour les corps qui, disait-il, devaient débiter. « Quant à Davoust, ajouta-t-il en terminant, il marchera sur Apolda afin de tomber sur les derrières de cette armée, je le laisse le maître, pourvu qu'il prenne part à la bataille. Si Bernadotte est à portée, il l'appuiera. »

A trois heures et demie du matin, Napoléon s'enveloppa du manteau bleu à petit collet qu'il portait à Marengo et à Austerlitz, le même que celui qui, quinze ans plus tard, lui servit de lincoût à Ste-Hélène, et se couchant sur un des matelas destinés aux officiers de service, il s'endormit bientôt du sommeil le plus profond; mais dès la pointe du jour, le 14 octobre 1806, il était à cheval: la grande armée avait pris les armes une heure auparavant.

L'empereur passa devant toutes les lignes en rappelant aux soldats qu'il y avait un an, à pareille époque, ils avaient pris Ulm. « L'armée prussienne est cernée, leur dit-il, elle ne se bat plus que pour pouvoir effectuer sa retraite. Le corps qui la laisserait passer serait perdu d'honneur!... Soldats, ajouta-t-il en élevant la voix, je lui retirerais ses aigles!... »

Marchons! marchons! vive l'empereur! s'écria-t-on de toutes parts. Aussitôt l'armée s'étendit dans toutes les directions, et l'action s'engagea sur toute la ligne par un feu terrible; en moins d'une heure, de la droite à la gauche, la mêlée devint affreuse. Davoust surtout se trouva dans une position telle, qu'un homme moins tenace que lui eût succombé. Bernadotte refusa de le soutenir. Il paraissait autour d'Apolda, tandis que vingt-six mille Français étaient aux prises avec soixante-dix mille

Le général Tacon, ancien gouverneur de la Havane, était attendu sous très-peu de jours à Madrid; on y annonçait que le gouvernement songeait à lui donner un commandement important.

Le prétendant est enfin parti de Tolosa dans la journée du 16, pour se rendre à Elerrio, où il est arrivé le 17. On assure que son projet est de prendre des eaux minérales qui surgissent près de cette petite ville de la Biscaye. Le bruit courait que depuis la cessation des troubles, ce prince avait renoncé à quitter les provinces à la tête de l'expédition dont il avait été question. On supposait même que don Carlos, reconnaissant enfin que ses diverses tentatives avaient toujours été suivies d'échecs, se bornerait, en attendant des temps meilleurs, à se défendre dans les provinces contre les attaques des généraux de la reine. Quoique nous ne garantissons pas l'exactitude de cette détermination, elle nous paraît assez probable.

BELGIQUE — Bruxelles, le 25 juin.

Hier le roi a travaillé successivement avec le ministre des travaux publics et avec le ministre des finances.

M. Constantin, secrétaire particulier de M. le baron James de Rothschild, qui est venu ces jours derniers à Bruxelles, a apporté le contrat d'emprunt a été nommé chevalier de l'ordre Léopold.

On écrit du camp de Beverloo, 24 juin :

« Hier à quatre heures de l'après-midi le nommé Lejeune, soldat au premier régiment de chasseurs à cheval s'est brûlé la cervelle; on présume qu'il a été porté à cet acte de désespoir parce qu'il venait d'être dégradé comme brigadier.

Ce matin on a déposé au greffe du tribunal correctionnel un paquet contenant les habillements du jeune homme dépouillé au bois de la Cambre. Ces habillements ont été trouvés abandonnés dans le bois même à peu de distance de l'endroit où cet acte de brigandage a eu lieu, les objets de valeur ont seuls été emportés; on remarque dans le paquet un chapeau, une chemise très-fine, les chaussettes, le pantalon, le gilet, les bottes et une redingote en drap noir.

L'INDÉPENDANT publie la lettre suivante d'un de ses abonnés.

Je crois de l'intérêt général de vous faire part d'un fait qui pourra servir d'appui à l'article que vous avez inséré dernièrement dans votre estimable journal, relativement au jeune homme qui fut dépouillé dans le bois de la Cambre.

Avant-hier dimanche, me promenant avec un ami dans l'endroit du bois surnommé le Repos du Chasseur (il était huit heures du matin), nous vîmes un individu en blouse qui rôdait autour de nous, dès qu'il s'aperçut que j'avais une montre, que, machinalement j'avais tirée, il alla rejoindre un autre homme qui se tenait caché dans le bois, et tous deux ils s'avancèrent vers nous: nous crûmes prudent de fuir n'étant muni d'aucun objet de défense, ce qu'eux voyant ils nous poursuivirent en nous criant des injures; mais ils ne purent nous atteindre, parce que nous avions beaucoup d'avance sur eux.

Bruxelles, le 27 juin. (5 heures). L'impulsion donnée par le nouvel emprunt se soutient, la confiance a ramené l'abondance des capitaux; il y a beaucoup de demandes en valeurs nationales et peu de vendeurs; les cours sont par conséquent très-fermes et montent progressivement. Fonds de l'Etat: dette active 212 p. c. 555 p. c. 102, 4 p. c. 95 1/2 et P. Le 5 p. c. était demandé pour de fortes sommes, mais personne ne veut s'engager avant de connaître les conditions de la souscription qui sera ouverte dans le courant de la semaine prochaine.

Société Générale titres en nom B. 838 A., certificats au porteur émission de Paris 1775 A.; Société de Mutualité recherchée à 1100 (119) à l'ouverture de la bourse on a fait 1192 50 (119 1/4) et reste à ce cours; Banque de Belgique 1450 (145) P.; Canal de la Sambre à l'Poise 1147 50 (114 5/4) P.; Sarlongchamps continuant son ascension 1765 (176 1/2) A.; Société Nationale en hausse 1500 (150) A.; Manufacture des Glaces 1275 (127 1/2) A.; Raffinerie Nationale 1245 (124 1/2) A.; Hauts Fourneaux du Luxembourg 1110 (111) A.; Société de commerce 4600 (160) P.; Société Linrière de Saint-Léonard 1000 (100) P.; Lits Militaires 118 (5455) P.; Chemin de fer de Sambre et Meuse 95 (475) A.; Cologne 1010 A., ce fonds reprend un nouvel élan, d'après les renseignements favorables à l'en-

hommes d'élite, commandés par le duc de Brunswick et le roi de Prusse. Au reste, cette circonstance ne fit que rehausser la gloire de celui qu'elle aurait dû perdre et prouver le mauvais vouloir d'un des lieutenants de Napoléon. Davoust fit des dispositions si bien entendues, ses généraux et ses soldats déployèrent tant d'habileté et de valeur que Blücher, avec ses douze mille chevaux, n'eut pas même la satisfaction d'entamer une compagnie. Le roi, les gardes, toute l'armée prussienne se précipitèrent sur nos troupes sans obtenir plus de succès. Au milieu de ce déluge de feux, celles-ci conservaient toute la gaieté nationale. Un soldat du 45^e de ligne (les enfants de Paris), que ses camarades appelaient l'Empereur, parce qu'en effet il était de petite taille et qu'il avait quelque ressemblance avec Napoléon, impatienté de l'obstination des Prussiens, s'écria: « A moi, grenadiers!... En avant! suivez l'Empereur! » et se jette au plus épais de la mêlée. La troupe le suit. La garde du roi de Prusse est enfoncée. Après l'action, Napoléon nomma son homonyme caporal sur le champ de bataille et lui donna lui-même l'épécule, en le décorant. Dès ce moment, les soldats du 45^e n'appellèrent plus leur camarade autrement que le Grand Caporal, pour le distinguer du Petit qu'il avait eu l'insigne bonheur d'embrasser.

Lord Morpeth, envoyé d'Angleterre auprès du roi de Prusse, se trouvait à quatre lieues du champ de bataille, d'où il entendait la canonnade. Un courrier et presque aussitôt des fuyards prussiens arrivèrent à lui, et lui apprenant que les Français sont victorieux. « Goddam! » s'écria le noble lord, « il ne faut pas que je sois pris! » et il paie 60 guinées un cheval pour se sauver plus vite. Le roi et la reine de Prusse, qui s'étaient enfilés avant lui, ne s'arrêtèrent qu'à Königsberg. Quelques moments avant que l'attaque générale ne commençât, Wilhelmine, montée sur un cheval fier et léger, avait paru au milieu des Prussiens suivie de l'épée de la jeunesse de Berlin. Elle galopait en avant des premières lignes de bataille qui faisaient entendre des cris d'enthousiasme qu'elle encourageait. On eût dit que la royale amazone se croyait sûre de la victoire. Le ciel était si pur en ce moment, et les deux armées se trouvaient si proche l'une de l'autre, que nos troupes purent facilement distinguer le costume de la reine, ce costume singulier fut en grande partie la cause des dangers qu'elle courut dans sa fuite. Wilhelmine était coiffée d'un casque en acier poli qu'ombrageait un magnifique panache. Elle portait une cuirasse éblouissante d'or et de pierres; et pour compléter cette parure guerrière, que rehaussait encore sa beauté naturelle, une tunique d'argent tombait jusqu'au dessus de ses pieds chaussés de brodequins rouges, brodés d'or et éperonnés d'argent.

Lorsque l'armée prussienne fut mise tout-à-fait en déroute par la cavalerie de Murat, Wilhelmine resta seule avec quelques officiers des gardes qui la défendirent jusqu'à ce que deux hussards du 8^e vinissent tomber, au grand galop, la pointe du sabre haute, au milieu de ce petit groupe qui fut à l'instant dispersé. Effrayé par cette brusque attaque, le cheval de la reine s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes, et bien lui prit d'avoir la vitesse du cerf, car les deux hussards l'eussent faite

treprise qu'il représente; Caisse de Valenciennes demandée à 900 et 965; Banque Foncière 1050 (105); L'actif espagnol était bien tenu au prix de 21 5/16, le ferme 21 5/8 P.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Il ne s'est rien fait en huiles ni graines; tourteaux de colza demandés, dito de lin faibles. Unvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique, Ardoin 21 5/16 cours; Banque de l'Industrie 100 1/2 110 Banque Commerciale 124.

LIÈGE, LE 27 JUIN.

La cour de Liège a prononcé aujourd'hui son arrêt dans le procès si important qui s'était élevé entre M. Lesoinne d'une part, et ses co-associés de l'autre, relativement à la question de savoir, si aux yeux de la loi, comme aux termes du contrat, les actions de la houillère du Val Benoit pouvaient être cédées sans le consentement unanime de toutes les parties. L'arrêt de la cour a confirmé le jugement du tribunal de Liège qui s'était prononcé pour l'affirmative.

Nous avons la satisfaction d'apprendre qu'aucun reproche ne peut être adressé à M. Plumat, directeur de la houillère de l'Espérance, à Seraing, sur la terrible explosion qui a eu lieu. Il a toujours prescrit les mesures les plus sévères, sous le rapport du feu, de la direction des travaux et de l'airage, pour la sûreté des ouvriers. On lui doit des éloges pour la confiance qu'il a su faire renaitre à l'instant chez les ouvriers houilliers. Lundi matin, avant la descente, il a parcouru tous les travaux intérieurs, est remonté jusqu'aux cheminées d'airage, et a prouvé ainsi qu'il n'y avait plus le moindre danger. Ainsi les nombreuses familles qui vivent de cet établissement n'auront pas à joindre à la perte de leurs parents ou de leurs amis, une interruption de travail qui serait un nouveau malheur pour elles.

Le HANDELSBLAD contient la correspondance suivante, datée de Francfort, 22 juin; nous la reproduisons sans y croire :

« Je vois par quelques-uns de vos journaux que l'on est encore inquiet sur le résultat des conférences qui ont été de nouveau renouées à Londres, et que l'on conteste vos nouvelles tranquillissantes, en alléguant que la conférence n'est pas encore convoquée. En attendant, on oublie qu'avant que les délibérations puissent être reprises à Londres, il fallait négocier avec la diète germanique, puisque les conférences ont été interrompues, comme on sait, parce que la France et l'Angleterre avaient déclaré ne pas vouloir accueillir d'autres ouvertures, avant que le roi des Pays-Bas n'eût obtenu l'assentiment de la diète à la cession à la Belgique de la partie du Luxembourg reconnue à ce pays par les 24 articles. Cet assentiment a été refusé dans le temps, attendu que le roi croyait ne pas pouvoir accorder une indemnité territoriale à la confédération germanique. Il est donc naturel que le cabinet de La Haye ait dû reprendre ses négociations près de la diète, pour obtenir l'assentiment exigé, avant que les cinq puissances représentées à Londres puissent signer le traité des 24 articles avec la cour de La Haye.

Il m'est fort agréable de pouvoir être le premier à vous communiquer l'heureuse nouvelle que la diète ayant délibéré sur les nouvelles propositions de votre cour, les a adoptées à l'unanimité. L'unique obstacle à la ratification du traité, est donc écarté, et probablement tout sera arrangé prochainement entre la conférence de Londres et le gouvernement hollandais.

Le JOURNAL DES FLANDRES annonce que les représentants du parti orangiste au conseil provincial de la Flandre Orientale, doivent eux-mêmes proposer à cette assemblée de protester contre les 24 articles. Ce journal dit que la proposition en sera faite par M. van Huffel.

Voici la version que publie l'Indépendant de ce qui s'est passé à la caserne de Namur :

Un sous-officier, nommé Maréotti, logeait avec sa femme et ses enfants dans la caserne de Namur et y tenait la cantine.

infailliblement prisonnière. Plus d'une fois ils la serrèrent d'assez près pour qu'elle pût entendre leurs propos, et des quolibets de nature à effaroucher les oreilles pudibondes d'une jeune reine.

Les détails de cette singulière poursuite étant parvenus aux oreilles de l'empereur, il fit venir les deux hussards en sa présence, et après leur avoir lémoigné, en termes vifs, son mécontentement des plaisanteries indécentes qu'ils avaient osé adresser à la reine de Prusse, quand son malheur devait encore ajouter un respect dû à son rang, il se fit rendre compte par le colonel de leur régiment, de la manière dont ils s'étaient comportés pendant la journée; apprenant qu'ils avaient fait tous deux des prodiges de valeur, il fit remettre à chacun une gratification de 500 francs; mais il ne leur donna pas la croix, comme on l'a prétendu. Le soir Napoléon retourna coucher à l'éna.

Les funérailles du général prussien Schmecttan, auxquelles l'empereur assista en personne le lendemain, offrirent une scène touchante. Une division entière d'infanterie française, en grande tenue, accompagna le convoi. Quatre officiers supérieurs portèrent les coins du drap mortuaire, et ce fut un capitaine d'état-major qui prononça l'éloge de son ennemi mort glorieusement au champ d'honneur. Outre ce général et le prince Louis, les Prussiens perdirent encore le vieux duc de Brunswick, âgé de plus de 80 ans. Blessé mortellement à la fin de la bataille, son entrée dans la ville d'Antona fut un frappant exemple des vicissitudes de la fortune. On vit un prince souverain et considéré, alors battu et blessé à mort, gisant sur un misérable brancard, porté par dix hommes, sans officiers, sans domestiques, et escorté seulement d'une foule d'enfants et de vagabonds, qui se pressaient autour de lui par curiosité. On le déposa dans une mauvaise auberge de la ville; il était tellement abattu par la fatigue et le malheur, qu'il mourut quelques jours après.

Le surlendemain de la bataille, Napoléon, monté dans une petite calèche découverte, partit pour Weimar. Là, après avoir refusé au roi de Prusse l'armistice que ce prince lui avait fait demander, en disant: « c'est trop tard; le vin est tiré, il faut le boire, » il alla coucher à Naumbourg, où était le maréchal Davoust avec son corps d'armée. Napoléon s'était un peu écarté de la route afin de visiter la position dans laquelle le roi de Prusse avait combattu et ensuite celle qu'avait occupée le brave maréchal.

Ce fut en allant de Mersbourg à Halle que l'empereur traversa le champ de bataille de Rosbach. Il avait tellement dans la tête les dispositions de l'armée du grand Frédéric et celles de la nôtre, à cette époque, qu'arrivé dans Rosbach même, il dit à son aide-de-camp Savary :

« Galopez dans cette direction, (et il la lui indiqua), vous trouverez à un quart de lieue d'ici, la colonne que les Prussiens ont élevée en mémoire de cet événement. »

Si la moisson n'eût pas été faite, Savary n'aurait jamais pu découvrir cette colonne placée au milieu d'une plaine immense; elle n'était guère plus haute que les bornes milliaires qu'on voit sur nos routes. Dès qu'il

Il mourut. Sa veuve demanda à rester dans la caserne et à continuer son petit commerce; cette faveur lui fut accordée. Cependant on s'aperçut que, malgré les dépenses des supérieurs militaires, la femme Marcotti recevait chez elle, après l'appel du soir, des sous-officiers qui y restaient à boire jusqu'à minuit ou une heure du matin. M. le commandant de place Plefinckx réitéra ses défenses inutilement à plusieurs reprises, et enfin, fatigué de cet abus préjudiciable au service et à la discipline, il signifia à la veuve Marcotti qu'à la première récidive elle aurait à sortir de la caserne. Peu de jours après cette menace, un sous-officier ayant manqué à l'appel du soir, on le chercha partout inutilement; le local occupé par la veuve Marcotti fut surveillé, et à une heure fort avancée de la nuit, on en vit sortir le sous-officier. M. Plefinckx déclara à la cantinière qu'elle eût à rendre les locaux libres pour le 1^{er} juin, la pluie tombait à torrents, M. Plefinckx autorisa la veuve à rester jusqu'au 10, et, comme ce jour-là elle faisait mine de vouloir rester, il ordonna à quelques soldats de prendre les meubles et de les porter dans la rue, ce qui fut fait; on nous assure que la veuve Marcotti elle-même aida au déménagement. Il est probable que cette femme se serait soumise à cette exécution, mais il paraît qu'on lui suggéra l'idée d'intenter un procès en réintégration des lieux, et, en effet, un jour que M. Plefinckx était venu à Bruxelles, un jugement par défaut autorisa la veuve à rentrer dans la caserne. Informé du fait, M. Plefinckx retourna à Namur, et quand on vint pour exécuter le jugement, il s'y opposa en faisant défendre l'entrée de la caserne par une escouade, devant laquelle les huissiers durent se retirer, et il releva aussitôt appel du jugement devant la cour de Liège. On attend l'arrêt qui videra ce conflit.

— On écrit d'Ostende, le 25 juin :
S. A. S. le grand-duc régnant de Saxe-Cobourg accompagné de S. A. le prince de Linange, d'une de ses nièces et d'une suite nombreuse, est arrivé à Ostende ce matin à onze heures. Dès la veille des ordres avaient été donnés pour recevoir le frère de notre roi avec tous les honneurs dus à son rang. Une garde d'honneur avait été préparée et l'attendait devant l'Hôtel de la Cour Impériale où S. A. devait descendre. A son arrivée, M. le commandant de la place qui était allé à cheval au-devant du prince, a demandé l'honneur de lui présenter les divers corps d'officiers composant la garnison. Ils ont été accueillis avec la plus grande bienveillance, ainsi que M. le bourgmestre d'Ostende et M. le consul de France qui se sont empressés d'aller offrir leurs hommages à S. A.

Un beau yacht à vapeur de la marine royale anglaise, le *Sire Brandt*, commandé par le capitaine W. Alle, était arrivé la veille pour transporter en Angleterre le grand-duc et sa suite; à deux heures il s'est embarqué, 21 coups de canon ont salué son départ. Un temps magnifique avait attiré à l'embarcadere et sur la digue une foule nombreuse toujours avide de voir le spectacle d'un superbe et beau navire glissant sur une mer calme à peine ridée par le vent.

— On lit dans l'EMANCIPATION :
« Une lettre de notre correspondant de Mexico, en date du 5 mai dernier, nous arrive par la voie d'Angleterre. Les nouvelles qu'elle renferme nous paraissent d'une nature assez rassurante pour le commerce; nous nous exprimons en conséquence de les porter à la connaissance du public; nous espérons être à même pour l'avenir de tenir nos lecteurs exactement au courant de tous les événements politiques et commerciaux de cette contrée; voici un extrait des détails qui nous parviennent :

« Nous sommes fort tranquilles ici; et j'ai l'intime conviction que les choses s'arrangeront promptement à notre entière satisfaction (c'est un européen qui parle). Le gouvernement mexicain est plongé dans la plus affreuse misère; étant privé de ses principales ressources, c'est-à-dire de ses douanes maritimes, il lui serait impossible de se soutenir long-temps. Déjà tous les employés crient; au lieu de recevoir, comme par le passé, quelques petits à-comptes de

l'ait trouvée, l'aide-de-camp nous son mouchoir au bout de son sabre, et l'agit en l'air, pour servir de direction à l'empereur qui vint le rejoindre aussitôt. Toutes les inscriptions qui étaient primitivement sur le monument avaient été effacées par le temps. Après avoir tourné tout autour en silence, et les bras croisés sur la poitrine, Napoléon prit une espèce d'élan et appliqua un vigoureux coup de talon de botte à la colonne, en disant :

« Elle ne doit pas être solide. »
Puis il revint plusieurs fois à la charge de la même manière, en répétant chaque fois :

« Allons donc cela ne doit pas tenir!... Il ne s'agit que de donner du pied dedans ! »
Mais comme la colonne ne bougeait pas, et que ces vaines tentatives l'avaient essouffé, tandis qu'il cherchait dans son imagination le moyen de l'abattre, il apperçut dans le lointain la division Suchet qui se remettait en marche. Il fit dire à ce général de lui envoyer quelques sapeurs. Il ne fallut qu'un moment à ceux-ci pour déterrer la colonne, et la charger sur une charrette qu'on fit partir immédiatement pour Paris.

L'empereur se mit en route aussitôt après pour Postdam. En arrivant dans cette ville, il descendit au palais qu'il trouva intact. La cour de Prusse avait vu avec tant de précipitation, qu'elle n'avait pu rien enlever. Il alla aussitôt visiter le caveau où reposaient, dans un cercueil de bois de cèdre, sans ornement, les cendres du grand Frédéric; puis après il parcourut les châteaux du grand et du petit Sans-Souci; ce dernier surtout l'intéressa vivement. Il voulut voir l'appartement que Frédéric avait habité. On l'avait toujours religieusement respecté. Aucun des meubles n'avait été ni changé ni déplacé. Napoléon les examina curieusement, faisant jouer les serrures, ouvrant les armoires, et touchant à tout ce qu'il trouvait sous sa main :

« Ma foi, dit-il, d'un ton de surprise en s'asseyant sur un vieux canapé, ce n'est certainement pas à la magnificence du mobilier que cet appartement doit son prix. »
Le bureau sur lequel Frédéric avait coutume d'écrire et de la même espèce que ceux que l'on voit encore chez nos vieux notaires de province. Son encrier, ses plumes et une foule de petits objets, étaient encore là, sur cette table. Mais ce qui charma le plus Napoléon, ce fut de trouver dans la chambre à coucher où était mort le monarque prussien, et suspendus à une espèce de patère, l'épée, la ceinture et le grand cordon des ordres que portait le grand Frédéric. Il s'en empara aussitôt.

« Messieurs! s'écria-t-il avec enthousiasme, en s'adressant à ceux qui l'entouraient, je préfère ces dépouilles à tous les trésors du roi de Prusse! »
L'empereur ouvrit ensuite quelques-uns des livres qui se trouvaient sur une petite console de marbre placée entre deux croisées, persuadé que c'étaient les ouvrages que le monarque lisait de préférence. Il y trouva, en effet, quelques notes marginales qu'il avait écrites de sa pro-

temps en temps, on ne leur donne plus rien et ils meurent tous de faim.

« Immédiatement après la déclaration du blocus, les chambres avaient semblé vouloir se fâcher; mais elles se sont vite apaisées, et tout est rentré dans l'ordre. Il n'y a pas de mesures sévères à craindre de la part du gouvernement; et si ce n'était quelques petits journaux qui se plaignent encore un peu, on aurait déjà presque oublié cette affaire. »

TRIBUNAUX. — UN VOL PAR PUDEUR.

C'est toute une tartine de miel que Marie Duchemin, marchande des quatre saisons; comme le produit des abeilles de Narbonne, elle est douce, elle est jaune, elle est sucrée; elle est vierge aussi, du moins si l'on en croit sa pudeur; vertu, cette fois, qui n'apas reçu sa récompense, car elle l'a conduite sur le banc de la police correctionnelle, sous la prévention du vol de trois foulards, commis à l'étalage d'un marchand de nouveautés.

M. le président. — Reconnaissez vous avoir volé trois foulards ?

Marie. — Non, messieurs; non, non, je n'ose pas me permettre de convenir de ces choses-là devant votre justice divine. J'ai pris, y a trois semaines, mes quarante-cinq ans d'âge, et acheté cinq cents œufs de mon état de marchande des quatre-saisons, qui vont être perdus pour mon compte de la prison que je suis retenue. Si c'était un effet de votre bonté de me laisser sortir seulement deux ou trois heures en liberté, je pourrais avoir la facilité de les vendre pour omelettes de barrière; ça me ferait une petite douceur que je vous en aurai obligation.

M. le président. — Vous ne répondez pas à la prévention dont vous êtes l'objet. Je vous demande si vous convenez du vol de trois foulards.

Marie. — Voler des foulards, moi, Marie Duchemin, marchande des quatre-saisons depuis ma première communion ! J'aimerais mieux me couper la main droite ou la gauche, à votre choix, que de m'approprier les foulards publics d'autrui.

M. le président. — Cependant on vous a vu détacher l'épingle qui les retenait à l'étalage.

Marie. — Sainte Vierge Marie, ma bienheureuse patronne, voilà mon malheur ! c'est l'épingle qui est cause de tout. Ayant eu le malheur de perdre la mienne, qui retenait mon mouchoir de cou, je me suis vue exposée aux coups de vent qui enlevaient toujours mon mouchoir et exposaient ma gorge au public. J'ai vu, en passant devant une boutique, une épingle; j'ai porté la main dessus, et en voulant l'attacher à mon mouchoir de cou, il s'est trouvé qu'il y avait après trois foulards que je n'avais pas aperçus.

M. le président. — Vous les avez si bien aperçus, que vous les cachez sous les plis de votre tablier au moment où le marchand est venu pour vous les reprendre.

Marie. — J'ai l'habitude d'avoir toujours mon tablier retourné à cause de mon état, qui l'abime par l'éventaire que nous portons devant nous. Il faut croire qu'en tirant l'épingle, les foulards se sont embarlificotés dans mon tablier, dont je ne pouvais plus me dépêtrer.

M. le président. — Quand vous vous êtes vue prise, vous avez prétendu vouloir les acheter, et vous en avez offert 5 fr.

Marie. — Et voilà encore les 5 fr., je les offre toujours, moyennant qu'on me rendra les foulards et qu'on me laissera sortir tout de suite pour aller vendre mes œufs.

M. le président. — Ce n'est pas la première fois que vous tentez de commettre des vols ?

Marie. — Oh ! messieurs, interrogez-moi sur tout, je suis prête à vous répondre. Je suis travailleuse de mon naturel; je méprise le vol et les voleurs et voleuses; c'est ma gorge qui est cause de mon malheur, si j'avais été comme bien d'autres sans y faire attention, je ne serais pas ici; mais j'aimerais mieux mourir que de manquer au respect que je dois à la société.

pre main; il les lut. Il est présumable que l'une d'elles lui donna de l'humour, car refermant aussitôt le volume, il le jeta sur la console en disant seulement : « Ce n'est pas vrai ! »
Enfin il se fit ouvrir la petite porte par laquelle Frédéric descendait lorsqu'il allait passer des revues sur la grande plaine de sable voisine du château. Après quoi il revint à Postdam et y passa la nuit. Il défendit que les appartements de la reine Wilhelmine fussent occupés par qui que ce fut.

Toute la garde était arrivée dès la veille à Charlottembourg. Dès qu'elle fut rassemblée on lui donna l'ordre de se mettre en grande tenue, ce qui s'exécuta dans le petit bois, en avant de la ville, et le 25 octobre, comme Napoléon l'avait prédit un mois auparavant étant encore à St-Cloud, à 11 heures du matin, par un temps magnifique, il fit son entrée dans la capitale de la Prusse. Il était à cheval, entouré de ses aides-de-camp, de tous les officiers qui composaient son nombreux et brillant état-major, et accompagné seulement de la garde à pied, de deux divisions de cuirassiers et de tout le corps du maréchal Davoust, auquel il avait réservé l'honneur d'entrer, le premier, dans Berlin. Toute la population de la ville était dehors, et toutes les femmes se tenaient aux croisées.

Au milieu de la place principale de Berlin était élevé sur une colonne, un buste du grand Frédéric. Arrivé sur cette place, Napoléon fit le tour de la colonne au galop, puis étant venu se placer à cinquante pas devant elle et baissant la pointe de son épée, il ôta en même temps son chapeau tandis que les tambours battaient aux champs. L'ordre fut donné aux troupes de défilé au pas ordinaire, musique en tête, entre lui et la colonne, et de présenter les armes en passant devant le buste du roi de Prusse.

Après cette parade Napoléon descendit au palais du roi de Prusse et s'y établit. Les troupes furent cantonnées dans les environs de Custrin et de Stettin, la garde fut logée chez les bourgeois de Berlin. A peine l'empereur avait-il commencé de s'installer, qu'il fut assiégré de députations : il en vint d'Iéna, de Weimar, de partout. Il les accueillit presque toutes avec assez de bienveillance; mais il n'en fut pas de même du corps diplomatique prussien. Faisant une distinction entre les paisibles fonctionnaires civils et la faction des courtisans de château, il dit à ces diplomates ce mot un peu dur :

« Je rendrai cette noblesse de coursi petite qu'elle sera obligée de mendier son pain. »

Puis s'adressant à M. de Néale :

« Eh bien, M. le comte, vos femmes et quelques freluquets d'officiers nobles ont voulu la guerre, en voici le résultat ! »
On avait trouvé et remis le matin à Napoléon une lettre que la fille de ce grand seigneur, la marquise de Luchesi, avait écrite, un mois auparavant, à un de ses cousins, capitaine, dans laquelle elle lui disait : « Puisque Bonaparte ne veut pas la guerre, c'est qu'il a peur de nous : raison de plus pour la lui faire. »

Mais apercevant dans la foule un curé des environs d'Iéna qu'il avait

Après sa condamnation à un an de prison, Marie lève les yeux au ciel, fait une dernière invocation à sa patronne, et rabaisant subitement la tête, s'écrie : « Et mes cinq cents œufs, justice divine ! mes pauvres œufs du bon Dieu, que j'ai payés de bon argent, ils sont donc perdus pour jamais ! Ils vont pourrir comme des œufs couvés. Je vous demande grâce pour eux, magistrats; grâce, grâce, s'il vous plaît ! L'affaire d'une heure, et je les vends à perte, et je me replonge dans les fers à votre satisfaction respectable ! »

BULLETIN INDUSTRIEL.

Moyen de laisser explostionner les Chaudières à vapeur sans danger.

Ce que l'on cherche depuis si long-temps un simple ouvrier belge vient de le trouver; il n'a pas voulu rendre impossible l'explosion qui, dit-il, est toujours possible, mais à la rendre difficile et à éviter tous les dégâts qui l'accompagnent.

Son raisonnement est parfaitement conforme aux principes de la physique et aux observations que nous avons faites nous-mêmes dans la fabrication des eaux gazeuses; c'est-à-dire que lorsqu'une bouteille est à moitié pleine d'eau et de gaz à une trop haute pression, si cette bouteille éclate, ses débris sont projetés au loin par l'élasticité du gaz comprimé qui se dilate comme un ressort fortement tendu.

Si au contraire cette bouteille éclate lorsqu'elle est entièrement remplie d'eau saturée de gaz à la même pression, on entend à peine le bruit d'un morceau qui se détache et tombe à côté de la bouteille en livrant passage à l'eau dont le gaz s'échappe alors à l'air libre sans aucun éclat; partant du principe que la vapeur se comportait comme le gaz dans sa réunion avec l'eau, il a sagement conclu qu'une chaudière entièrement remplie ne pourrait éprouver qu'une simple déchirure par laquelle l'eau saturée de vapeur s'échapperait sans donner lieu à aucune explosion dangereuse, si ce n'est de remplir momentanément l'atelier d'une masse de vapeur, qui se dissiperait sans dégât.

Il résulte de la disposition qu'il adopte, de nombreux avantages : 1^o de doubler la surface de chauffe d'une chaudière plongée entièrement dans un four à reverberer; 2^o de ne jamais laisser rougir aucune portion de la chaudière toujours baignée de liquide intérieurement; 3^o de pouvoir activer son feu sans crainte et de travailler comme les Américains le font constamment à 7, à 8 atmosphères; d'occuper un emplacement moitié moindre. On nous demandera où se trouve la vapeur nécessaire pour fournir à la consommation du cylindre ? Elle se rend dans une chaudière plus petite superposée à la première, à laquelle elle se trouve réunie par une courte et large tubulure correspondant au trou de l'homme placé sur le réservoir à vapeur et de la même dimension que ce trou. Ce réservoir dont le dessous est léché par la flamme du foyer, contient lui-même une portion d'eau, dans un quart ou un sixième de sa capacité ou plutôt il n'en contient pas du tout, et alors il ne doit pas recevoir l'action du feu.

S'il arrivait que la chaudière pleine vint à se déchirer par une pression exorbitante, la vapeur du réservoir réagissant sur l'eau, la lancerait avec une grande force par la déchirure et pourrait brûler les hommes qui s'en trouveraient atteints; cet ouvrier prudent a remédié à cela d'une manière bien simple, en plaçant dans le réservoir à vapeur au-dessus de la tubulure de communication un large clapet qui, soulevé sans cesse pour le passage de la vapeur se ferme au moment de l'explosion par la réaction de cette vapeur qui se trouve ainsi emprisonnée dans le réservoir et séparée de la chaudière déchirée.

Nous ne croyons pas qu'il y ait un procédé plus simple, plus rationnel et moins éloigné de ce qui est dans les usages ordinaires de l'atelier. L'inventeur nous a remis ses plans avec la permission de les communiquer aux industriels qui désireraient connaître tous les autres menus détails de son ingénieuse invention.

JOBARD.

su s'être donné beaucoup de peines pour secourir les blessés, de quelque nation qu'ils fussent, il alla à lui, le remercia avec effusion, et lui donna en même temps une magnifique tabatière en or, ornée de son portrait en ajoutant du ton le plus amiable :

« Monsieur l'abbé, ceci est un souvenir des militaires français que vous avez soulagés. »

Il adressa encore quelques mots rassurants à des envoyés de plusieurs cours d'Allemagne qui étaient venus pour implorer sa bienveillance. Celui de l'électeur de Hesse s'étant approché, l'empereur était si courroucé contre cet électeur, qu'il lui ferma la bouche en lui disant brusquement :

« Quant à votre maître, monsieur, il a fini de régner. »

Et lui tourna le dos.

Le soir l'empereur se retira de bonne heure. Arrivé dans sa chambre à coucher, suivi de Rapp qui était de service auprès de lui :

« Regarde au réveil du grand Frédéric l'heure qu'il est, demanda-t-il à son aide-de-camp.

— Neuf heures, sire.

« C'est justement l'heure à laquelle il est mort, il y a vingt ans, » ajouta Napoléon d'un air réfléchi.

Et comme Rapp, après avoir accroché cette grosse montre au chevet du lit de l'empereur, auquel l'épée du monarque prussien avait été également suspendue, regardait avec curiosité une paire de pistolets d'argent qui lui avaient appartenu, l'empereur devinant la pensée de son aide-de-camp, lui dit :

« Les miens sont plus beaux, n'est-ce pas ? Mais n'importe, ces pistolets sont avec cette épée un monument précieux. Ne sais-tu pas que l'ambassadeur d'Espagne m'a apporté aux Tuileries l'épée de François I^{er} ? L'hommage était grand; il a dû coûter aux Espagnols. Et cet envoyé de Perse ne m'a-t-il pas fait présent d'un sabre qui aurait appartenu à Gengiskan ou à Tamerlan, je ne sais plus lequel des deux. Eh bien ! tout riches que sont ces armes, je les eussent données pour la lame de cette épée si mesquine à en juger par la poignée. Tiens, regarde ? »

Napoléon avait pris l'épée du grand Frédéric, l'avait examinée un moment avec attention, puis l'ayant tirée du fourreau :

« Oh ! oh ! fit-il, en posant du bout du doigt sur la pointe de la lame, elle est bien vieille, mais elle pique encore. Je vais l'envoyer au gouverneur des Invalides; mes vieux soldats de la campagne de Hanovre la garderont comme un témoignage des victoires de la grande armée et de la vengeance qu'elle a tirée des campagnes de Rosbach. »

« Sire, se hasarda à dire Rapp, à la place de Votre majesté, je ne me désaisirais pas de cette épée, je la garderais pour moi. »

À ces mots, Napoléon jeta à son aide-de-camp un regard indéfinissable, et lui prenant l'oreille, il lui dit avec une douceur de voix et un sourire tout particulier :

« Est-ce que je n'ai pas la mienne, monsieur le donneur de conseils ? »

Emile Marco de St-Hilaire.

VILLE DE LIEGE. — MILICE.

Le collège des bourgmestre et échevins, invite le sieur Chevalier, Laurent, né à Seraing le 4 avril 1812, fils de Jean François et de Dechamps Jeanne, à se présenter le plutôt possible à l'hôtel-de-ville, bureau militaire pour une affaire administrative qui le concerne.
Liège, le 25 juin 1858. J. J. Tilman.

ANNONCES.

VENTE

RENTES

QUI AURA LIEU AUX ENCHÈRES,
LE LUNDI 16 JUILLET 1858, deux heures de relevée,
En l'étude à Liège du notaire KEPPE, rue St-Hubert,
n° 591,

Rentes en épeautre,
MESURE DE LIEGE.

LOTS	m ² s. q. p.	NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
1 ^{er}	14 4 » »	V ^o Roland Tombeur, de St.-Georges.
2	4 5 » »	Joseph Huart, de Petit-Axhe.
3	2 » 1 1 1 1 5	Jacq. Debrus, de Fexhe-lez-Slins.
4	2 » » »	Henri Doyen, de Jeneffe.
5	9 1 » »	François Dessart, d'Oreye.
6	2 » » »	Jean-Henri Matthy, de Termogne.
7	1 » » »	Sim. Marchoul et V ^o Thion, de Willine.
8	5 » » »	Pierre Moes, de Fexhe-le-haut-Clocher.
9	2 » » »	Hubert Moreau, d'Yernawe.

RENTES EN SEIGLE, MESURE DE TONGRES.

8	1 4 » »	Fr. Denvoz et At. Lefebvre, de Crenwick.
9	1 3 » »	Daniel Festyens, de Membruggen.
10	1 5 » »	Marcel Goessens, de Koppertingen.
11	1 » » »	V ^o Laurent Jaspar, de Frère.
12	2 4 2 2	Les héritiers Maurissen, de Maestricht.

Rentes en argent.

LOTS	MONTANT DE LA RENTE.		CAPITAUX.	NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
	F. C.	F. C.		
1 ^{er}	290 02	7790 77		J ^o Mahy, marchand à Liège, au Marché.
2	81 75	2043 66		M. Rongé, m ^d . d'armes, rue S ^t -Ursule.
3	24 51	486 25		Louis Coclet, au fanbourg d'Amersour.
4	7 60	151 95		Jean-Bapt. Englebert, rue Roture.
5	2 84	56 85		Toussaint Legraye, à Grivegnée.
6	12 15	362 11		Toussaint Lejeune, à Liège.
7	7 29	243 11		DDn ^c . Cerexhe, au faub. St.-Léonard.
8	4 116 09	5889 87		La commune de Wihogne.
9	2 45	48 62		Thomas Hayen, de Zeperpen, et autres.
10	101 11	2042 16		Louis Wittebrouck, de Zeperpen.
11	60 17	1203 42		Théodore Horion, de Lanaye.
12	60 78	1215 60		Les sœurs Martens, d'Uffelken.
13	6 08	121 56		Jacques Emmanuel Gaillard, de Huy.
14	24 51	486 25		Nicolas Jos. Philippart, de Huy.
15	56 47	729 54		V ^o Gaspar Preudhomme, de Huy.
16	8 51	170 20		Henri Wentmolders, de Cosen.
17	18 25	564 67		Martin Dubreuil, de Hasseltbrouck.
18	18 25	564 67		Nelys et Wagmans, de Hasseltbrouck.
19	17 02	486 20		M ^{me} Roberty, de Petit Fresin.
20	9 12	182 54		Albert Jos. Degrady, de Croenendael.
21	24 51	486 25		Noel Hanrotte, de Corswarem.
22	19 45	448 64		Jean Lenaerts, de Corswarem.
23	6 08	151 94		Jean Simon, de Kerkelem.
24	5 16	129 14		M ^{me} de Spineto, rue Vinave-d'Isle.
25	7 75	195 77		V ^o J ^o Lambert Daxhelet, de Polleur.
26	5 35	106 97		Ant. Joassin et Cath. Wery, d'Angleur.
27	9 12	182 55		Laurent Massart, de Wonck.
28	9 27	478 56		V ^o Toussaint Nihon, de Bligny.
29	91	18 20		Anne-Marie Putzeys, de St.-Trond.
30	15 37	267 45		Lambert Renard, de Frère.
31	3 95	79 02		V ^o Pierre Thirion, de St.-Georges.
32	56 47	729 54		Pierre Lesens, de Willine.
33	36 47	729 54		Simon Marchoul, de Willine.
34	50 39	1043 97		Pierre Leclercq et autres, de Pousset.
35	51 60	790 15		La commune de Celles.
36	20 66	415 56		Guill. Schoffeniels, de Willine.
37	7 29	177 77		Jean Vanschalkoven, de Goyer.
38	17 02	540 56		Marie Vavalet Jh. Wery, de Petit-Axhe.
39	55 15	671 »		Guill. Jos. Thirion, de Corswarem.

Ces rentes d'anciennes constitutions sont payées exactement, dument inscrites et bien conservées ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection des titres déposés en l'étude de M^e SERVAIS, notaire, place derrière le Spectacle, n° 837.
895

A LOUER de suite, à une ou deux personnes tranquilles, UN QUARTIER tout-à-fait indépendant, avec la jouissance d'un jardin, ayant vue sur le quai de la Sauvenière.
S'adresser au bureau de cette feuille. 959

Par acte avenu devant M^e BIAR, notaire à Liège, le 25 juin 1858,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉTAILLÉS ONT ÉTÉ ADJUGÉS COMME SUIT ; SAVOIR :
1^{er}. et 2^{me}. lots. — UNE MAISON avec étable, écurie, cour et jardin, le tout contenant environ 26 ares, situé quai des Carmes, à Jemeppe, moyennant dix mille frs. 10,000
3^{me}. lot. — UNE MAISON avec jardin, située en la même commune, derrière l'église, moyennant dix-huit cents francs, outre la charge de payer une rente de 5 setiers épeautre 1,800
4^{me}. lot. — ET UNE PIÈCE DE TERRE, située audit Jemeppe, en lieu dit sur les Rieux, contenant environ 17 ares, moyennant francs 500
En sus d'une rente de 10 fls. Bbt.-Liège.
Toute personne solvable peut surenchérir d'un 10^e jusqu'au dix juillet à midi, par une déclaration à faire en l'étude dudit notaire. 940

ÉTUDE DU NOTAIRE DELEXHY, A LIEGE.

Le notaire susnommé fait savoir que par acte qu'il a reçu, sous la date du 26 juin 1858, il a été adjugé :
1^o Au prix de 80,000 francs, UNE GRANDE MAISON, portant le numéro 605, avec VERRERIE, COUR, MAGASINS, écurie, remise, jardin et TROIS PETITES MAISONS, le tout formant un ensemble d'une contenance de 82 ares, située à Liège, au quai d'Avroy.
2^o Au prix de 15,600 francs, DEUX MAISONS portant les n^{os} 588 et 589, sises au même endroit.
Conformément aux conditions de la vente, toute personne solvable peut, jusqu'au 11 JUILLET prochain, surenchérir d'un 20^e les immeubles compris au n^o premier, et d'un 10^e les deux maisons mentionnées au n^o deux.
S'adresser au notaire DELEXHY, rue St.-Séverin, à Liège, dépositaire des titres de propriété et d'un plan de surface. 957

VENTE

D'UNE

GRANDE MAISON
AVEC JARDIN.

MARDI 17 JUILLET 1858, deux heures de relevée,
IL SERA PROCÉDE

En l'étude et par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères,

de la maison

Située à Liège, rue des Sœurs-Grises ou Clarisses, n° 407, où se trouvait l'établissement des Sourd-Muets.
De cette maison dépendent une grande cour et un jardin très-vaste et parfaitement aéré.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 958

VESICATOIRES ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine, pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses préférables au linge.) Dépôt chez M. Froidbise, rue Pont-d'Ile, n° 831, à Liège, Garot, à Herve, Ranwez, à Huy. 559

AVEC AUTORISATION DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE APOSTOLIQUE.

VENTE PAR ACTIONS

Sous la surveillance spéciale de la Haute Chambre Aulique des finances,

Trois grandes et magnifiques Propriétés,

s'élevant, suivant acte authentique déposé près ladite chambre, ensemble à
DEUX MILLIONS 15331 FLORINS, VALEUR DE VIENNE,
AVEC 25586 GAINS ACCESSOIRES EN NUMÉRAIRE.

Chaque action peut gagner les IMMEUBLES, ainsi que des gains accessoires, au comptant.

TIRAGE IRRÉVOCABLE ET SANS REMISE, LE 7 JUILLET PROCHAIN.

PRIX D'UNE ACTION, 20 FRANCS.

Les acquéreurs d'une série de 6 actions ou de plusieurs, jouissent d'avantages marquans.
Envoi des actions, prospectus et listes, franc de port.
On est prié de s'adresser directement à

F. E. FULD,
banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein. 872

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUIN.

Trois p. c.	80 20	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 40	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 80	Dito nouv. s. int ^e	—
Act. de la Banque.	2760	Id. passive.	22 1/4
Obl. la vil. de Par.	1180	Emp. rom.	101 1/2
Emprunt belg.	102 5/4	Rente de Naples.	98 85
Société Générale.	—	Empr. portugais.	—
Banque de Belgiq.	1450	Migueliste.	—
Mutualité.	—		

LONDRES, LE 22 JUIN.

5 ^e consolidés.	95 1/4	Différées	8 7/8
BELGE. 1852, c. d.	—	Passives	5
Hol. Dette active.	85	RUSSE.	—
Portug. 5 p. c.	56 1/4	BRESL.	80 1/4
Id. 3 p. c.	24 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	26
Esp. Emp. 1854.	21 5/4		

AMSTERDAM, LE 25 JUIN.		CHANGES.	
HOLL. Dette activ.	101 15/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 11/16	Pologne. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr ^o L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/8	ESPAGNE. E. Ard.	21 1/2
Obl. synd. d'am	95 1/2	Dito grad.	—
" 5 1/2.	80	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	178 1/4	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
RUSSE. Hope et Co	105 1/4	AUTR. Métall. 5.	102 15/16
" 1829, 5.	105	BRES. Obl. à Lond.	80 1/4
Inscr. au gr. livre	68 1/8		

ANVERS, LE 26 JUIN.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	114 1/2
" Det. diff.	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8
Empr. de 48 mill.	101 5/4	ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/4
Id. de 50 mill.	95 1/4	Cert. à A. 1854.	101
HOLL. Dette activ.	54		
Rente rembours.	—		
AUTRICH. Métall.	106 5/4		
Lots de fl. 100.	511		
" H. 250.	454		
" H. 500.	756		
POLOG. Lots fl. 500.	116		
" H. 500.	157		
BRES. Em. L. 1854.	21 1/4		
ESPAGNE. Ardoin.	—		
Dette passiv. 1854.	—		
" Différée.	—		
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2		
Dito à L.	74 7/8		

BRUXELLES, LE 26 JUIN.		CHANGES.	
Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	102	Tapis.	108
Fin courant.	102	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	95 1/2 et	Mutualité.	119 1/4
Fin courant.	95 1/2	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	96	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	858	A Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1775	A Borinage.	—
S. de Comm. de c.	160 et	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	145	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	114 5/4	P Lis de Fer.	118
Hauts-Fourneaux.	148 1/2	P Luxembourg.	101
Banque Foncière.	105	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	—	Ch. de Fer de Col.	1010
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	155 1/2	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	150	A Holl. Dette active.	54
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	176 1/2	Naples. C. Falcon.	94 1/4
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	21 5/8 et
Vennes.	—	Fin courant.	21 5/8 et
St-Léonard.	—	Prime un mois.	21 1/2 D. 1 P
Châtelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	197 1/2	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	124 1/2	P Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESL. E. de Roth.	79 5/4
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	102 et

VIENNE, LE 18 JUIN.

Métalliques, 106 7/8. — Actions de la Banque, 0000 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 JUIN.

Le brick américain Russie, v. de la Havane, ch. de sucre. — Le brick galiote belge Bruxelles, v. de Catania, ch. de soufre. — Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, en lest. — Le koff hanovrien Herstelling, v. de Leer, ch. d'avoine. — Le koff hanovrien Aurora, v. de Weener, ch. d'avoine.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

DE LIÈGE (station d'Ans)		DE BRUXELLES		CHEMIN DE FER. — DÉPART		DE GAND		DE LOUVAIN		
Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	
pour Bruxelles, Anvers et Gand.	6 h. 55 m. / 11 h. 10 m. / 4 h. 55 m.	6 h. 5 m. / 9 h. 25 m.	4 h. 5 m. / 7 h. 25 m.	pour Liège (station d'Ans).	6 h. / 9 h. 20 m.	4 h. / 7 h. 20 m.	pour Liège (sta. d'Ans).	8 h. / 2 h. 40 m.	pour Bruxelles.	8 h. / 2 h. 40 m.
Pris du tran. des voyag. Berl. Dil. char wag.	3 20 / 6 90 / 4 75 / 2 80	6 05 / 9 25 / 4 05	11 50 / 7 25	" Anvers.	6 05 / 9 25 / 4 05	11 50 / 7 25	" Bruxelles.	6 05 / 9 25 / 4 05	" Gand.	6 05 / 9 25 / 4 05
" Anvers.	8 70 / 7 50 / 4 95 / 5 5	6 05 / 9 25 / 4 05	11 50 / 7 25	" Gand.	6 05 / 9 25 / 4 05	11 50 / 7 25	" Gand.	6 05 / 9 25 / 4 05	" Gand.	6 05 / 9 25 / 4 05
" Gand.	11 15 / 9 45 / 6 40 / 5 85	6 05 / 9 25 / 4 05	11 50 / 7 25							

De Liège à Ans en omnibus, 1 fr. — Prix du transport des effets des voyageurs par 100 k. — d'Ans à Waremme, 80 c. — D'Ans à Tirimont, 1 90. — D'Ans à Louvain, 2 50. — D'Ans à Malines, 5 50.
Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m. (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m. ; d'Ans à Anvers 110,800 m. (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m. ; d'Ans à Gand, 144,700 m. (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.